

LA HONGRIE ADHÈRE À LA CLNI 2012

Ref: CC/CP (18)03

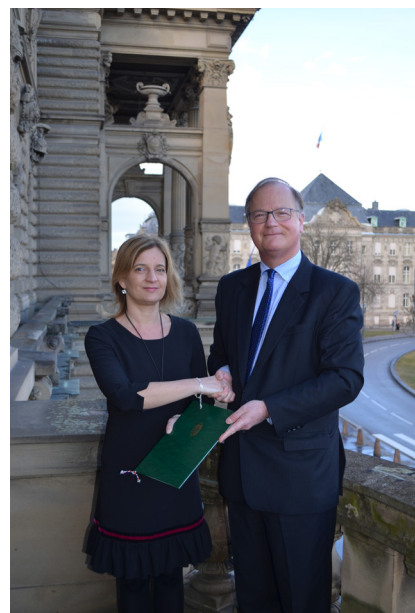
Strasbourg, le 07.03.2018 – La Hongrie a déposé, ce mercredi 7 mars 2018 son instrument d'adhésion à la Convention de Strasbourg de 2012 sur la limitation de la responsabilité en navigation intérieure (CLNI 2012) auprès du Secrétaire Général de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, autorité dépositaire désignée par la CLNI. L'instrument d'adhésion a été déposé par l'Ambassadeur Mme Ágnes Kertész, la Représentante permanente de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe.

Après la Serbie en 2013 et le Grand-Duché de Luxembourg en 2014, la Hongrie est le troisième État à devenir Partie à la Convention adoptée au terme de la conférence diplomatique conclue le 27 septembre 2012. La Convention, ouverte à la signature de tous les États du 27 septembre 2012 au 26 septembre 2014, avait été signée par sept États : l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne et la Serbie.

L'acte d'adhésion hongrois constitue une nouvelle étape en vue de l'entrée en vigueur de la CLNI 2012 qui, outre quatre ratifications, acceptations, approbations ou adhésions nécessaires, dépend aussi de l'extinction de la Convention de Strasbourg de 1988. Il illustre également parfaitement une des raisons d'être de la CLNI 2012, qui visait précisément à étendre le champ d'application géographique de la Convention au-delà du Rhin et de la Moselle. La Convention révisée de 2012 augmente, par ailleurs, les limites de responsabilité, renforçant ainsi notamment la protection des passagers de la navigation de tourisme.

À PROPOS DE LA CCNR

La CCNR est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



*L'Ambassadeur Mme Ágnes Kertész et
M. Bruno Georges, Secrétaire Général de la CCNR*



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin
2, place de la République - CS 10023
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org